



communauté
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 26/05/2026

ID : 089-200067114-20260522-2026_DRJH023-AR



ARRETE N°2026-DRJH-023

--

PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MONSIEUR JACQUES HOJLO

Le Président de la Communauté de l'Auxerrois ;

Vu le Code général de la fonction publique territoriale,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-9,

Vu la délibération n°CC-2026-036 en date du 21.05.2026 portant modification du nombre de membres ;

Vu la délibération n°CC-2026-037 en date du 21.05.2026 portant élection des membres du bureau communautaire ;

Considérant que Monsieur Jacques HOJLO a été élu membre du bureau communautaire,

Considérant que le Président de la Communauté de l'Auxerrois peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs des membres du Bureau Communautaire,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service public,

ARRÊTE

Article 1 Monsieur Jacques HOJLO est nommé conseiller délégué aux Ressources Humaines.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques HOJLO pour les actes administratifs individuels relatifs à la gestion des ressources humaines et des relations sociales notamment :

- La gestion des carrières, des emplois et des compétences
- Les recrutements
- Les rémunérations,
- Les cessations de fonction et d'activité



**communauté
de l'auxerrois**

- La protection fonctionnelle au profit des agents,
- La discipline et l'insuffisance professionnelle.

Article 3 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur Jacques HOJLO
- La Direction des ressources juridiques et humaines
- La Trésorerie.

22/05/2026

Le Président,

Mathieu DEBAIN